



CONCOURS D'ÉTAT ET PÉRÉQUATIONS DES DEPARTEMENTS :

- **Comprendre et calculer les dotations de son département.**
- **Focus sur les nouveaux fonds 2019 : fonds de soutien interdépartemental et fonds de stabilisation**

Date :

vendredi 15 mars 2019

de 9h30 à 17h

*Les contraintes financières s'exerçant sur le monde local complexifient la construction des budgets : **plus que jamais, il est indispensable d'être en mesure d'anticiper le plus précisément possible l'évolution des dotations et des fonds de péréquation dans les années à venir.***

*Depuis plusieurs années, les consultants du **Cabinet Michel Klopfer** ont bâti des outils permettant de modéliser les dotations d'Etat et les montants de péréquation verticale et horizontale s'appliquant à chaque catégorie de collectivité.*

- ✓ *En **2013**, CMK a assisté l'**Assemblée des départements de France** tout au long des négociations avec l'Etat qui ont conduit à l'instauration par la loi de finances pour 2014 du dispositif de compensation péréqué et du fonds de solidarité destiné à redistribuer les produits supplémentaires de droits de mutation.*
- ✓ *En **2014**, le **Sénat** a confié au Cabinet la réalisation d'une étude nationale sur l'impact de la ponction de 11 Md€ opérée par l'Etat sur les concours aux collectivités.*
- ✓ *En **2015**, le **Sénat** a confié au Cabinet la réalisation de simulations modélisant l'impact de la réforme de la DGF prévue par la loi de finances pour 2016.*
- ✓ *En **2018**, CMK a assisté l'**Assemblée des Départements de France** en matière de simulations CSG et TVA ainsi que de péréquation horizontale.*

CONCOURS D'ETAT ET PEREQUATIONS

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les critères de calcul des principales dotations et fonds de péréquation horizontaux des départements et en projeter l'évolution sur plusieurs exercices
- ✓ Comprendre les enjeux liés aux arbitrages arrêtés en loi de finances et au Comité des finances locales

PROGRAMME DE LA FORMATION

- ① Rappel historique sur les mécanismes de calcul des dotations et des outils de péréquation verticale (DPU et DFM, DCP) et horizontale (FPDMTO n° 1 et n° 2, FPCVAE, FSDRIF), et des fonds de soutien exceptionnels
- ② Analyse de l'évolution et de la répartition des concours d'Etat aux collectivités en loi de finances pour 2019 et des décisions prises au mois de février par le Comité des finances locales
- ③ Passage en revue des indicateurs qui entrent dans le calcul des dotations (potentiel fiscal/financier, revenu par habitant, paramètres économiques, sociaux ou territoriaux, ...)
- ④ Focus sur les deux nouveaux fonds prévus par la loi de finances pour 2019 : fonds de soutien interdépartemental sur les DMTO et fonds de stabilisation.
- ⑤ Cas pratiques de modélisation, calcul des dotations des collectivités concernées, échanges et analyse de la situation de chacun des participants
- ⑥ Perspectives et enjeux de réformes à venir : en cas de nouvelle réforme fiscale (suppression de la TH), quelles conséquences pour les Départements et plus particulièrement sur les critères de richesse et sur la péréquation ?

**SESSION LIMITÉE À 12 PARTICIPANTS AU MAXIMUM
AFIN DE CONSERVER LE CARACTÈRE INTERACTIF DE LA
FORMATION**

Date : **vendredi 15 mars 2019**

Lieu : **Cabinet Michel Klopfer**
4 rue Galilée 75116 PARIS (métro Boissière – ligne 6)

Prix : **515 € HT** (618 € TTC)
pour une journée incluant le déjeuner



FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION « DOTATIONS » DU 15 MARS 2019

Nom Prénom

Fonction

Organisme

Adresse

Téléphone e-mail

Conditions de règlement :

mandat administratif de 618 € TTC à retourner
(trois options possibles) :

- par mail à cmk@cabinetmichelklopfer.fr
- par fax au 01 47 34 15 83
- par courrier au 4 rue Galilée 75116 PARIS

Signature et cachet